

Disparition de la DAC de Guyane : Les personnels n'ont pas dit leur dernier mot

Le 4 février 2019.

Une note du premier ministre en date du 28 janvier 2019 sur la nouvelle organisation des services de l'État en Guyane nous apprend la volonté de démanteler les services déconcentrés dont celui de la culture. Le préfet de Guyane est donc suivi dans sa volonté autoritaire de regrouper sous sa seule égide l'ensemble des services de l'État. Afin d'obtenir la complicité des cadres supérieurs de ces services, cette note précise que l'on ne touchera pas aux emplois et aux statuts des anciens directeurs régionaux. Pour tous les autres personnels, c'est un plan « d'accompagnement » qui est annoncé. Des décrets pris en 2019 doivent entériner ces destructions de services. Tout n'est donc pas encore joué.

Pour la DAC cela voudrait dire un éclatement entre une direction des territoires pour le patrimoine, une direction des populations pour la création et une fusion des fonctions support, logistiques et RH dans la préfecture. Les craintes évoquées par une note du secrétariat général du ministère au cabinet du ministre à l'automne dernier se réaliseraient donc : c'est la fin de l'existence d'un service déconcentré du ministère de la culture dans ce territoire. C'est aussi la fin d'une vision politique de la culture au service de tous les citoyens. Ainsi, patrimoine, création et service généraux ne seraient plus que des actes techniques, déconnectés de leurs fondements culturels et de leurs buts sociaux de cohésion et de démocratisation.

Et pourtant, **de nombreux rapports ont rappelé l'importance de cette unicité des missions du ministère de la culture**, pour ne citer que les plus récents il y a le rapport de triple inspections sur les services déconcentrés, le rapport Béval qui ne préconise pas une séparation du patrimoine, le rapport du Sénat lors de l'examen de la loi de finance qui est pour un renforcement des services déconcentrés. Cette unicité est même inscrite dans la loi LCAP (Liberté création architecture et patrimoine). **Cette note ne respecte donc ni les expertises, si le parlement, ni l'esprit de la loi. Veut-on pour un territoire français, un régime policier ou la culture dépendrait exclusivement du ministère de l'intérieur ?**

Ce démembrement pourrait servir d'exemple pour d'autres préfets ou une généralisation, on peut voir que pour le ministère en charge de la jeunesse et sports, le processus a été rapide et sans retour. La Guyane paraît loin mais en Dordogne le même type de projet est présenté pour l'UDAP. Il est temps d'établir un vrai débat sur l'avenir des services déconcentrés au niveau du ministère en convoquant un CT spécial des Drac avec cette note à l'ordre du jour.

C'est pourquoi la CGT culture avec les personnels proclament leur attachement au ministère de la culture dans toutes les régions et départements.

C'est pourquoi la CGT culture avec les personnels réclament de conserver une direction dépendant du ministère de la culture sur le territoire guyanais et partout en France.

C'est pourquoi la CGT culture avec les personnels réclament a minima de garder un seul service regroupant toutes les missions du ministère de la culture dans le territoire national de la Guyane.

**Que vive le ministère de la culture en région
et le travail remarquable de ces agents**

